

A demoiselle Suzanne de Villars, pour le
reste de leur dot. 2.6661.13 s. 4 d.

Les frais de maladies et frais funéraires de
François de Villars, auquel on tâcha de rendre
les derniers honneurs comme il le méritait, 3.000

La dot de demoiselle Anne de Villars, femme
du sieur Seguin, etc., etc. 6.000

De telle sorte que, déduction faite des légitimes des quatre enfants mâles de François de Villars, qui en avait laissé neuf à lui survivant, et de certaines autres dépenses, la valeur réelle de ces biens ne s'élèverait qu'à 24.559 l. 10 s. 9d.

Cette transaction fut passée à Lyon, le 1^{er} septembre 1614 ; on y trouve au nombre des témoins Guillaume Guillemin, secrétaire du président de Villars.

Balthazard est inscrit au nombre des bienfaiteurs de la Charité pour 300 l. et de l'Hôtel-Dieu pour la même somme¹.

Louise de Langes ne survécut que trois ans à son mari ; elle fut enterrée auprès de lui, dans l'église de Sainte-Claire, où se lisait encore en 1790 l'inscription suivante :

« *Balthazard de Villars perillustri et incomparabili fœminæ Aloysiæ de Langes uxori charissimæ, quant fœcunditas, prudentia, pietas et caeterse virtutes clarissimam fecere, tabulam hanc vovi et mese adjungi volui, ut connubialis nostrse per annos (45) concordim et incomparabilis amoris monumentum esset posteritati.*

Non obiit, sed àbiit Ludovica, die 9 mensis Augusti, anno 1630. »

Les religieuses du couvent, en témoignage de leur reconnaissance, firent graver sur une pierre l'inscription suivante :

« Ce qui estoit mortel en dame Louise de Langes est icy réservé attendant la résurrection générale ; mais la prudence et piété et le comble des vertus qui ont servi à sa belle âme, vivent encore et demeurent dans le temple de mémoire pour servir de notables reliques à la postérité. Ces murailles portent témoignage de la volonté qu'elle a eue pour les dévotes religieuses de Sainte-Claire qu'elle a premièrement reçues en cette ville et serviront à ses successeurs de motifs

* Arch. Hospital.